

Compte-rendu du Comité de pilotage national du PNA Loutre d'Europe **23 mars 2023 (visioconférence)**

Etaient présents :

- Mélanie AZNAR (Groupe Mammalogique d'Auvergne)
- Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine, coordinatrice nationale du PNA)
- Maxime BELAUD (Nature En Occitanie)
- Isabelle BILLAUD (DREAL Occitanie)
- Xavier BIROT-COLOMB (LPO Auvergne Rhône-Alpes)
- Gwendal BODILIS (Agence de l'eau Seine-Normandie)
- Yoann BRESSAN (Office Français de la Biodiversité, chef de projet castor et petits et méso-carnivores)
- Jean-François BRETAUD (Centre d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement - CEREMA)
- Jean-Noël CHOQUET (Union Nationale des Associations des Piégeurs Agréés de France)
- Florent CLET (DREAL Normandie)
- Annabelle CLUZEAU (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire/DGITM)
- Ondine DUPUIS (LPO Bourgogne-Franche-Comté)
- Christine FOURNIER-CHAMBRILLON (personnalité scientifique, GREGE)
- Camille FRAISSARD (LPO Hérault)
- Nicolas FUENTO (LPO PACA)
- Sandrine GOUIN (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- Sarah GOYER (Direction Interdépartementale des Routes Ouest/SEM/PMI)
- Paul HUREL (Office Français de la Biodiversité, direction régionale Centre-Val de Loire)
- Cécile KAUFFMANN (SFPEM, animatrice nationale du PNA)
- Guillaume KOTWICKA (DREAL Hauts de France)
- Frédéric LEBLANC (Electricité de France)
- Damien LERAT (Société d'Histoire Naturelle et des Amis du muséum d'Autun - SHNA)
- Alain MARIE (Etangs de France, Fédération Française d'Aquaculture)
- Alexandre MARTIN (LPO Pays de la Loire)
- Gabriel METEGNIER (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL)
- Johan MICHAUX (Université de Liège - GeCoLAB Génétique et conservation/CIRAD)
- Anne OSWALD (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture – DGAMPA / Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire)
- Olivier PATRIMONIO (Ministère de la Transition Ecologique - MTE / Direction de l'eau et de la biodiversité - DEB)
- Stéphane RAIMOND (Objectif Loutres / animateur « Loutre et pisciculture » - SFPEM)
- Emile PONCET (Conservatoire d'Espaces Naturels - CEN Occitanie)
- Sandrine RAMBERT (Syndicat français de l'Aquaculture marine et nouvelle)
- Meggane RAMOS (Groupe Mammalogique Breton - GMB)
- Antoine ROCHE (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin - GMHL)
- Thomas RUYSS (Groupe de Recherche et d'Intervention sur la Faune Sauvage – GRIFS / SFPEM)
- Franck SIMONNET (Groupe Mammalogique Breton – GMB / SFPEM)
- Bastien THOMAS (Groupe Mammalogique Normand)
- Astrid THOMAS-BOURGNEUF (Direction Interdépartementale des Routes Ouest)
- Angélique VILLEGGER (Sologne Nature Environnement)

Étaient excusés :

- Ludovic AZIBI (DREAL PACA)
- Maelle BOUCHEZ (DRIEAT Ile de France)
- Miguel GAILLEDROT (Vienne Nature / coordinateur du PNA en Poitou-Charentes)
- Philippe GOETZMAN (Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France - UNAPAF)
- Régis GOMES (Office Français de la Biodiversité, direction régionale Occitanie)
- Jérôme GUILLOUËT (Fédération Nationale de la Pêche en France)
- Hélène JACQUES (SFEPM)
- Mathieu KERMEL (Direction Interdépartementale des Routes Atlantique)
- Charles LEMARCHAND (Personnalité scientifique)
- Patricia ROUSSET (DREAL Auvergne Rhône-Alpes)
- Dominique TESSEYRE (Agence de l'Eau Adour-Garonne)
- Jacques THIRIET (Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace – GEPMA)

Véronique Barthélemy introduit la réunion en remerciant les nombreux participants et en présentant Cécile Kauffmann en tant que nouvelle animatrice du PNA en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028, succédant à Marie Hanser-Masson et Nathalie de Lacoste.

Véronique Barthélemy souligne la bonne dynamique en faveur de la Loutre dans la plupart des régions. Elle indique le fait que plusieurs groupes de travail techniques ont été lancés ou le seront prochainement ; ils vont permettre d'orienter les actions sur le terrain et de produire différents guides. La conciliation de la Loutre avec les activités piscicoles reste l'une des priorités de ce plan d'actions. C'est un travail complexe, mais les premiers résultats sont encourageants. Dans ce cadre, il sera important de mobiliser au mieux les aides du Fonds Européens pour la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA).

Véronique Barthélemy rappelle l'importance de la mobilisation d'acteurs sur le terrain : associations de protection de la nature, collectivités, gestionnaires de milieux naturels, gestionnaires d'infrastructures linéaires et de barrages, ensemble des acteurs socio-professionnels concernés par la préservation de la Loutre et de ses habitats. Pour aider à mettre en place des actions sur le terrain, des aides sont mobilisables au niveau national dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert). Il est possible d'obtenir des aides pour mener des actions en faveur de la restauration des milieux ou en faveur d'espèces à PNA. Des dépenses d'investissement sont ainsi finançables jusqu'à 80%, voire 100%. Le Fonds Vert est déconcentré au niveau des préfets de départements ou de régions (pour les actions en faveur de la biodiversité notamment). Le site Aides-Territoires renseigne sur les actions et porteurs de projets éligibles, ainsi que sur la démarche de dépôt des demandes.

Cécile Kauffmann présente ensuite les principales avancées du plan au cours de l'année 2022 puis les actions prioritaires pour 2023.

Les opérateurs régionaux des déclinaisons du plan, lorsqu'elles existent, ou les correspondants locaux du groupe Loutre national de la SFEPM sont dans un second temps invités à résumer la situation de l'espèce dans leur région, à présenter les principales actions mises en œuvre pour sa conservation, et à s'exprimer sur les difficultés rencontrées.

CONNAISSANCES ET VEILLE ECOLOGIQUE

Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe

La carte de répartition de la Loutre d'Europe en France a été mise à jour et publiée à l'automne 2022, à partir des données collectées dans le cadre des deux PNA par les associations et structures locales qui suivent l'espèce dans leur région. Cette [carte](#), qui concerne la période 2012-2021, est disponible sur le site du PNA.

Elle met en évidence la poursuite de la progression de l'espèce sur le territoire, notamment en Normandie, en Rhône-Alpes et dans le sud-est du pays. Toutefois, certaines zones de présence il y a une dizaine d'années ne montrent plus de traces de l'espèce aujourd'hui : c'est le cas de certains bassins versants de Normandie par exemple. On constate également que la Loutre n'a toujours pas été observée en région Ile-de-France et dans les Hauts-de-France. Quelques observations ont été faites entre 2010 et 2015 dans la région Grand-Est, du côté du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

La présence de la Loutre a récemment été signalée à la frontière belge, dans la vallée de la Semois (Ardennes belges). L'espèce a été détectée grâce à l'ADN environnemental sur trois sites distincts, sans observation directe ou d'indices de présence à ce jour (voir réserves émises par Johan Michaux dans la discussion sur l'action 2).

Perspectives 2023 :

- Mise à jour des données de répartition 2016-2022 sur le site de [l'Observatoire National des Mammifères](#) (ONM), géré par la SFPEM.

- Suite à l'étude sur l'efficacité du protocole standard de prospection de la Loutre et ses pistes d'améliorations en 2021 : rédaction d'un document « boîte à outils » sur la base des résultats du stage de Léa Ferrand, des retours des structures impliquées dans le suivi de la Loutre en France et de la bibliographie disponible. Le document, actuellement en cours de rédaction, présentera plusieurs protocoles de détection et de suivi, leurs objectifs, l'échelle à laquelle les appliquer, leurs avantages, leurs inconvénients, etc... Il sera révisable au fil du temps et des nouveaux éléments apportés. En annexe du document sera ajouté un catalogue d'illustrations des meilleurs sites de marquage par grands types de paysages (ruisseaux pyrénéens, marais bretons...), avec des conseils éventuels pour la prospection.

Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes

Grâce à l'appui financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, des kits pour le prélèvement d'échantillons sur les cadavres de loutres ont été constitués, à destination des structures opératrices de la déclinaison du PNA ou qui sont impliquées dans des actions en faveur de l'espèce dans leur région, l'objectif étant de faciliter le prélèvement de matériel biologique à des fins d'études génétiques des populations de loutres. Ces kits ont été distribués aux structures associatives disposant des autorisations réglementaires pour la collecte, le transport et le stockage de spécimens de Loutre d'Europe. Les échantillons seront dans un premier temps transmis à la SFPEM pour centralisation et contrôle, puis seront transférés au laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège dans le cadre d'études génétiques menées par Johan Michaux et son équipe.

En parallèle des kits de prélèvements, ont été rédigés un protocole et un manuel détaillé de la procédure de prélèvements sur cadavres de Loutre, distribués aux structures ayant reçu les kits. Ces documents sont également disponibles sur le site du PNA :

- [Manuel détaillé](#)
- [Protocole](#)

Les échantillons sont transmis à la SFPEM au fil de l'eau, et sont centralisés dans une base de données. A terme, ils seront stockés au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (MNHN) avec lequel une convention de partenariat a été signée en 2022. Cette banque de prélèvements sera mise à disposition de la communauté scientifique pour de futures études génétiques, selon la demande.

Une centralisation des dérogations aux interdictions relatives aux espèces protégées en cours de validité pour la récolte de cadavres de Loutre et le prélèvement d'échantillons a également été réalisée.

Perspectives 2023 :

- Poursuite de la collecte et de la centralisation des échantillons qui seront ensuite envoyés à Johan Michaux pour analyses génétiques, et poursuite de la récolte des cadavres et des autopsies le cas échéant (préférentiellement hors cas de collisions routières).

- Suivi de la mise en place des réseaux de collecte en région et de la centralisation des autorisations.

- Mise à jour des données de mortalité 2016-2022 collectées par les structures en régions sur la carte dynamique de l'ONM, en parallèle des données de répartition.

- Réflexion sur une collaboration nationale avec le réseau SAGIR pour la collecte et la réalisation d'autopsies sur des cadavres de loutres hors collision routière.

- Lancement du groupe de travail écotoxicologie au premier semestre 2023, l'objectif des échanges étant de déterminer quels polluants rechercher, dans quels secteurs, quels organes cibler, de définir les modalités de stockage, etc. Il s'agit d'un projet à long terme.

Présentation de Johan Michaux « Appui à la gestion des milieux aquatiques sur deux bassins méditerranéens, celui de l'Hérault et de l'Orb, afin de favoriser la présence pérenne d'une espèce en voie de recolonisation, la Loutre d'Europe »

Les premiers résultats de cette étude sur le bassin versant de l'Hérault avaient été présentés lors du COPIL 2022. L'étude a depuis été élargie au bassin versant de l'Orb.

• Utilisation des outils génétiques pour étudier la fragmentation possible des populations de Loutre en lien avec les activités anthropiques, la densité et la mobilité des loutres dans la région, la diversité génétique et les risques de consanguinité de ces populations, le sex-ratio afin de déterminer les possibilités de reproduction, ainsi que l'origine des loutres des bassins versants de l'Hérault et de l'Orb. L'étude s'est basée uniquement sur de l'approche non invasive, à partir d'échantillons collectés sur le terrain. Une soixantaine d'échantillons provenant des deux bassins versants a été récoltée à ce jour et a été comparée à un échantillonnage plus vaste provenant de l'ensemble du territoire français.

La diversité génétique des populations a été étudiée à l'aide de plusieurs indices :

- Indice de consanguinité (Fis) : les résultats indiquent un risque de consanguinité supérieur au niveau du bassin versant de l'Orb par rapport à l'Hérault (Orb = 0,19 ; Hérault = 0,07). Ces indices restent tout de même relativement faibles et vont probablement diminuer au cours du temps car il existe des connectivités entre les populations de Loutre de toute la région.
- Indice de fixation (Fst) : les résultats obtenus semblent témoigner de l'existence du passage de quelques individus d'un bassin versant à l'autre.
- Richesse allélique (Ar) : elle est relativement bonne dans les deux bassins versants (Orb = 3,97 ; Hérault = 3,94), et est similaire à celle observée dans les autres régions de France, notamment au niveau des populations reliques.

Les premiers résultats de l'étude avaient déjà permis de mettre en avant l'existence d'au moins cinq groupes génétiques : populations rhodanienne, pyrénéenne, atlantique, limousine et du Massif central. Un apport important d'individus des populations rhodaniennes et pyrénéennes a été mis en évidence au niveau du bassin versant de l'Hérault, probablement favorisé par la présence de nombreux étangs littoraux en Méditerranée. Au contraire, au niveau du bassin versant de l'Orb, les individus semblent majoritairement provenir du Massif central.

Ces résultats sont très encourageants pour la recolonisation de l'espèce en France.

• Etude éco-toxicologique :

Deux types de substances ont été étudiées : les micropolluants organiques (organochlorés, PCB...) et les éléments-traces métalliques (plomb, cadmium, arsenic...).

Les résultats, qui indiquaient de fortes concentrations en PCB dans le bassin versant de l'Hérault, sont identiques pour le bassin versant de l'Orb, avec de surcroît de fortes concentrations en Lindane. Plus de 90% des échantillons présentaient des concentrations estimées dangereuses pour la Loutre.

On retrouve également de très fortes concentrations en éléments-traces métalliques, notamment en plomb et en arsenic, dans le bassin versant de l'Hérault. En effet, des mines d'arsenic, bien que fermées depuis les années 1980, sont présentes au niveau d'un confluent de l'Hérault et en sont donc à l'origine.

• Autres études développées en 2022 sur la Loutre :

- Etude du régime alimentaire des loutres dans les Pyrénées (et des visons d'Amérique) avec Thomas Ruys, pour estimer la part de Desman des Pyrénées dans le régime alimentaire des loutres.
- Poursuite de l'étude de la recolonisation de la Loutre en Franche-Comté avec la LPO (collaboration avec Ondine Dupuis).
- Etude de la génétique des populations dans le cadre du PRA Loutre en Bourgogne-Franche-Comté, avec la DREAL BFC et la SHNA.
- Etude des populations de loutres de la région de Bayonne (régime alimentaire, suivi populationnel) avec le GREGE.
- Etude de régime alimentaire de la Loutre et de son impact sur le Barbeau et Blageon, avec la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Les premiers résultats indiquent que 90% du régime alimentaire des populations de Loutre dans ce secteur est constitué d'écrevisses américaines.

- Collaboration avec Olivier Gimenez (CEFE) et l'agglomération de Montpellier : étude des populations de loutres à proximité de Montpellier.

Discussion

- Christine Fournier-Chambrillon s'interroge sur le fonctionnement de l'ONM et la possibilité d'y entrer des données.
 - ➔ L'animatrice explique que l'ONM est géré par la SFPEM et qu'y figurent les données récoltées auprès des opérateurs régionaux et du SINP national. Il n'est pas possible d'y ajouter directement ses propres données d'observation.
- Xavier Birot-Colomb s'étonne de l'origine des populations de la vallée du Rhône, qu'il pensait provenir du Massif central.
 - ➔ Johan Michaux indique que les populations rhodaniennes représentent un groupe particulier, et que les résultats indiqués ont également été mis en évidence par des collègues suisses.
- Olivier Patrimonio se demande si une analyse commentée du processus de recolonisation de l'espèce, à partir de quelques exemples de nouveaux bassins versants recolonisés, est envisagée.
 - ➔ Johan Michaux confirme qu'il s'agissait de l'objectif de l'étude menée sur les bassins versants de l'Orb et de l'Hérault. Il est possible désormais d'étudier de nouvelles zones de recolonisation, notamment dans le nord-est (en projet en Bourgogne Franche-Comté). D'autres projets d'étude ont également été menés au niveau du parc national du Mercantour et du parc national des Ecrins où il a été mis en évidence que les nombreuses épreintes trouvées sur site ne provenaient que d'un très faible nombre d'individus, voire probablement d'un seul mâle. Un certain temps semble donc nécessaire avant d'observer de la reproduction en zone de recolonisation, ces secteurs étant prioritairement colonisés par des mâles en phase de dispersion. L'observation nouvelle d'épreintes n'indique donc pas nécessairement une installation pérenne de l'espèce.
La diversité génétique est très faible en fronts de recolonisation, mais de manière générale la Loutre montre une très belle dynamique de recolonisation.
- Christine Fournier-Chambrillon indique qu'une étude en Europe centrale sur la contamination des épreintes de Loutre aux microplastiques a été présentée lors du colloque européen sur les mustélidés (voir [résumé du colloque](#)). Cela pourrait également être une piste de réflexion dans le cadre du groupe de travail « éco toxicologie », en complément d'études sur les micropolluants et métaux lourds.
 - ➔ Franck Simonnet ajoute que les études sont récurrentes sur les PCB ou les métaux lourds, mais qu'il serait intéressant d'étudier également les « nouveaux » polluants tels que les microplastiques, produits pharmaceutiques, glyphosate, etc. Il s'interroge sur la raison de ces études plus récurrentes que d'autres en écotoxicologie.
 - ➔ Johan Michaux précise que dans le cadre des études menées sur les bassins versants de l'Hérault et de l'Orb sur les PCB et les éléments métalliques, il s'agissait d'une opportunité d'avoir des éléments de comparaison avec les études précédentes. Il est intéressant de poursuivre cette veille sur les « anciens éléments » toujours présents, et en parallèle d'étudier les « nouveaux polluants ».
- Véronique Barthélemy souhaite connaître l'avis de Johan Michaux quant à la fiabilité des études concernant la Loutre à partir d'ADN environnemental.
 - ➔ Johan Michaux informe que cette méthode donne de très bons résultats sur les poissons et les amphibiens. Concernant les mammifères en revanche (Castor, Loutre), les résultats sont très aléatoires. Dans la vallée de la Semois, en Belgique, l'étude s'est basée sur une approche ddPCR. Johan et son équipe réalisent actuellement une contre-expertise de cette étude, les résultats étant discutables. Un échantillon sur deux est ressorti positif, tandis que les nombreux pièges-photos et les prospections sur le terrain n'ont pas permis de détecter de traces de présence de l'espèce dans la zone. Johan craint que les échantillons de ddPCR ne puissent être contaminés par d'autres espèces de mustélidés et induisent alors de faux-positifs. Il sera possible d'émettre un avis plus constructif avec les résultats à venir.
 - ➔ Yoann Bressan ajoute que des études en Grande-Bretagne et en Guyane ont mis en évidence des résultats positifs concernant la détection de mammifères (y compris terrestres) via l'ADN

environnemental dans l'eau. Il s'agit d'une piste d'étude intéressante pour la détection de mammifères discrets notamment, tel que le Vison d'Europe.

- Yoann Bressan indique que les agents de l'OFB collectent des échantillons sur tout le territoire français pour de futures études génétiques. Il s'interroge ainsi sur la poursuite de l'étude génétique menée au niveau national par Johan Michaux, et la possibilité d'élaborer un partenariat pour la mise à disposition de ces échantillons dans le cadre du PNA.

- ➔ Johan Michaux répond qu'actuellement les études sont menées sur fonds propres et que des subventions permettraient de relancer la dynamique et ainsi de travailler sur un nombre plus important d'échantillons, mais aussi d'épreintes.

- Christine Fournier-Chambrillon se demande si les études éco toxicologiques et génétiques peuvent être financées par le Fonds Vert.

- ➔ Véronique Barthélemy indique que dans la mesure où ces études sont prévues dans le PNA, des demandes d'aides au titre du Fonds Vert peuvent être déposées. Ces aides sont gérées au niveau régional et les décisions de financement sont prises par les DREAL, avec l'avis des agences de l'eau, de l'OFB, etc. (les modalités d'instruction relèvent d'organisations régionales). La SFEPM, par exemple, ne peut pas prétendre à ces aides au niveau national. Véronique Barthélemy suggère à Johan Michaux et aux structures qui le souhaitent de se rapprocher des DREAL en région pour les accompagner dans ces demandes de financement.

- Damien Lerat précise qu'il serait nécessaire d'avoir des objectifs et des recommandations nationales afin d'orienter les besoins et la décision des opérateurs régionaux dans le dépôt de demandes d'aides.

- ➔ Véronique Barthélemy répond que c'est effectivement prévu dans le cadre du groupe de travail « éco toxicologie », et qu'il serait important de réfléchir à un groupe de travail relatif aux études génétiques afin d'orienter les demandes d'aide au niveau des régions, notamment avec l'expertise de Johan Michaux.

- ➔ Franck Simonnet confirme qu'il s'agit du rôle du PNA de fixer des recommandations, tant au niveau des objectifs que de la méthodologie. Il faudra réfléchir à un groupe de travail sur les études génétiques dès cette année.

- Antoine Roche se demande si la population rhodanienne pourrait être issue du Massif central par exemple, après un goulot d'étranglement, et si un outil permettrait de valider ou non cette hypothèse.

- ➔ Johan Michaux répond qu'un goulot d'étranglement donne un signal génétique très particulier, avec une réduction très marquée de la richesse allélique. Dans le cas de la population rhodanienne, la richesse allélique est similaire à celle des autres régions ce qui indique donc qu'un nombre relativement important d'individus en sont à l'origine.

- Christine Fournier-Chambrillon rappelle la nécessité de fixer des objectifs opérationnels de conservation autour des études génétiques.

- ➔ Johan Michaux confirme que ces études peuvent être appliquées, par exemple dans le but de déterminer l'impact de barrières anthropiques, etc... La génétique ne peut pas répondre à elle-seule à ces questions, mais elle peut être associée à d'autres éléments d'étude dans le cadre d'objectifs opérationnels.

- Cécile Kauffmann indique que Régis Gomes lui a signalé par mail la découverte en Occitanie de cadavres de deux jeunes loutrons particulièrement maigres, dont la cause de la mort est à ce jour indéterminée. Il souhaite savoir si ce cas de figure a été observé ailleurs en France.

- ➔ Christine Fournier-Chambrillon indique qu'elle a autopsié un jeune loutron d'environ 3 mois provenant des Deux-Sèvres (79), avec suspicion de morsure. Il était également très maigre. Cela peut être lié au décès ou à l'abandon de la mère, ce phénomène semble relativement commun.

- ➔ Franck Simonnet ajoute que ce phénomène a effectivement déjà été observé mais qu'il est difficile d'en identifier la cause.

PROTECTION ET GESTION CONSERVATOIRE

Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe

Un partenariat est en place depuis 2019 entre la SFPEM et l'entreprise *Gifts for Change* qui produit des bracelets à l'effigie de la Loutre, commercialisés dans les enseignes Nature et Découvertes et Cultura au sein d'une collection « Bêtes à porter ». Un euro par bracelet vendu est reversé à la SFPEM pour soutenir financièrement les centres de soins pour la faune sauvage et leur permettre d'accueillir des loutres en détresse. En 2022, les fonds collectés les deux années précédentes (4 500 €) ont été reversés au centre de soins de la faune sauvage de Tonneins (47) pour remettre aux normes leur enclos dédié aux loutres. La finalisation des travaux est prévue en 2023.

Un groupe de travail sur la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies en centres de soins a été créé. L'objectif est d'échanger autour de la procédure de prise en charge (personnes à contacter, centres habilités), mais également des conditions et modalités de relâcher des loutres selon leur provenance, leur stade de développement, etc.

Perspectives 2023 :

- Echanges avec le groupe de travail sur la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies en centres de soins afin de rédiger un guide et des fiches synthétiques. Ces fiches seront adaptées à chaque région et indiqueront les personnes à contacter en cas de découverte d'une loutre en détresse, ainsi que la procédure de prise en charge, de réhabilitation et de relâcher selon les critères définis par le groupe de travail. Il s'agira d'un travail de mise à jour et de synthèse du guide « [Prise en charge d'une loutre en détresse](#) » (2015).

- Mise à jour de la note de recommandation fixant l'interdiction de l'utilisation de pièges tuants aux abords des cours d'eau dans les secteurs de présence de la Loutre, en intégrant la carte de répartition de la Loutre 2012-2021. Réflexion en cours pour la rédaction d'une note commune Loutre d'Europe, Vison d'Europe et Castor, ces espèces relevant de la même réglementation.

Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe

Perspectives 2023 :

- Poursuite des réponses aux sollicitations en lien avec la préservation de l'espèce et la gestion des milieux qui lui sont favorables, via le guide de « [Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe](#) ».
- Participation au projet LUTRALPS, réunissant différents acteurs des pays alpins : réflexion menée par le Gran Paradiso National Park (Italie) pour la mise en place d'actions favorisant le retour de la Loutre dans les Alpes.
- Participation au projet « The otter crossing borders » s'il se met en place. Webinaire (2021) disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=XHOvo-VFqc>

Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles

En 2022, grâce aux financements de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de la fondation Nature & Découvertes, la [plaquette de sensibilisation « Loutre et pisciculture »](#) a été mise à jour et rééditée.

Stéphane Raimond, animateur « Loutre et pisciculture », a réalisé cinq nouvelles expertises en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie :

- trois missions d'expertises et de conseil auprès de pisciculteurs pour diminuer le risque de prédation par la Loutre d'Europe sur leur exploitation.
- deux expertises « en repasse », auprès de pisciculteurs déjà expertisés dans le cadre du PNA, afin de déterminer l'efficacité des systèmes installés et de leur donner de nouveaux conseils.

Une enquête téléphonique a été menée par Stéphane Raimond auprès des exploitants ayant bénéficié d'une expertise dans le cadre du PNA Loutre, ce qui a permis la rédaction d'un bilan de l'ensemble des expertises menées sur la période 2011-2022.

Présentation de Stéphane Raimond et Cécile Kauffmann : « Bilan des expertises relatives à la protection des piscicultures contre la prédation par la Loutre d'Europe » :

• Bilan :

Entre 2011 et 2022, 40 exploitations ont pu bénéficier d'une expertise par Stéphane Raimond. Différents systèmes de protection ont été proposés aux propriétaires, adaptés à la configuration du site, aux conditions d'implantation et à leurs spécificités de fonctionnement, tels que :

- L'installation de clôtures grillagées (clôtures à mailles soudées, grillages simple torsion, panneaux de grilles rigides).
- La mise en place de grilles en entrée et sortie des voies d'eau.
- La pose de cadres métalliques rabattables au-dessus des bassins de faibles surfaces.
- L'installation de filets électriques lorsque les caractéristiques du site ne permettaient pas l'implantation de clôtures définitives, mais aussi en guise de système de protection temporaire ou de système préventif.

Sur ces 40 pisciculteurs expertisés, 33 ont répondu au sondage téléphonique. Parmi eux, 31 étaient encore actifs et 2 ont indiqué avoir arrêté leur activité ; 7 exploitants sont restés injoignables : 2 d'entre eux sont en arrêt d'activité et aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue concernant les 5 pisciculteurs restants.

Parmi les 33 exploitants ayant répondu au sondage, 15 ont indiqué avoir mis en place les mesures de protection recommandées par Stéphane Raimond suite à la prédation par la Loutre sur leur pisciculture. Parmi ces 15, 12 ont mis en place la totalité des mesures préconisées et 3 les ont partiellement respectées

En revanche, 18 exploitants ont indiqué n'avoir effectué aucune installation : 12 avaient pourtant signalé une prédation par la Loutre au moment de l'expertise et 6 n'étaient pas concernés.

Si l'on prend en compte uniquement les exploitations sur lesquelles la prédation était avérée, soit 27 au total, 55,5% d'entre elles ont été équipées.

Parmi les 15 pisciculteurs ayant mis en place des systèmes de protection au sein de leur exploitation, 10 affirment que les mesures sont totalement efficaces, donc deux tiers d'entre eux. Les cinq autres indiquent que les systèmes installés ne se révèlent que partiellement efficaces : la prédation est atténuée mais encore observée. Les trois exploitants n'ayant installé qu'une partie des mesures préconisées font par ailleurs partie de ceux ayant relevé une efficacité limitée des équipements installés. En effet, dans le cas où des clôtures n'ont pas été installées sur la totalité de la zone à protéger par exemple, ou avec des matériaux de qualité insuffisante en termes de résistance par exemple, la Loutre est capable de trouver les failles et parviendra malgré tout à pénétrer au sein de l'exploitation.

• Premières expérimentations pour la protection des étangs contre la prédation de la Loutre (Stéphane Raimond) :

La protection des étangs est relativement complexe et plusieurs types d'étangs sont à considérer : les étangs de pêche /de loisir, et les étangs de pisciculture / de production.

Un étang représente une grande surface autour de laquelle il n'est pas toujours possible d'installer des clôtures de protection. De plus, les propriétaires ne souhaitent généralement pas clôturer tous les espaces naturels pour des raisons esthétiques.

Les premières expérimentations ont été menées sur des étangs de pêche, sur lesquels il est possible de tester la modification des ratios d'empoissonnement. L'objectif est de réduire la prédation sur les espèces commercialisables ou pêchées, en diversifiant les peuplements ou en modifiant le ratio d'empoissonnement, et en couplant avec la mise en place de frayères favorisant la reproduction des espèces fourragères. Ceci n'est pas réalisable sur les étangs de production où un certain tonnage et la conservation d'espèces bien spécifiques sont recherchés.

Des clôtures électriques ont toutefois été installées autour de certains étangs, ce qui permet de limiter la prédation. Cela reste des systèmes provisoires. Une clôture électrique sera par exemple inefficace en cas de fortes chutes de neige.

Pour obtenir des premiers résultats suite aux tests de modification des ratios d'empoissonnement, plusieurs années seront nécessaires. Quelques failles sont par ailleurs toujours observées, notamment lors des vidanges d'étangs.

• Financements :

Deux exploitants ont indiqué avoir obtenu l'aide financière de collectivités ou de services de l'État régionaux et départementaux : l'un d'entre eux a été financé en totalité par le PNR dans lequel est implantée son exploitation (environ 10 000 €), l'autre a perçu une aide à hauteur de 80% via le dispositif Natura 2000 et des collectivités locales (20 000 €). Quatre pisciculteurs ont également indiqué avoir pu bénéficier d'une aide grâce au dispositif du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) avant 2021, à hauteur de 50% d'aides publiques au maximum. La plupart des pisciculteurs ont toutefois précisé avoir dû prendre personnellement en charge une partie importante du coût des installations : il s'agit là de la principale difficulté relevée dans le cas des piscicultures.

Perspectives 2023 :

- Poursuite des expertises chez les pisciculteurs qui en font la demande, notamment à court terme grâce à une subvention de la fondation Nature & Découvertes accordée à la SFPEM. Nécessité de rechercher de nouveaux financements (au niveau régional) pour pouvoir continuer à accompagner les exploitants via ces expertises.
- Poursuite des expérimentations pour la protection des étangs de pisciculture et des étangs de pêche avec des pisciculteurs volontaires pour tester de nouvelles méthodes. Organisation d'une réunion d'échanges avec les représentants de la profession aquacole.
- Lancement de la rédaction d'un guide d'accompagnement financier des pisciculteurs, notamment pour le dépôt de demandes auprès du FEAMPA.

Discussion

• Christine Fournier-Chambrillon s'interroge sur l'existence d'actions de sensibilisation ou de recommandation en amont de la construction de piscicultures par rapport à cette problématique de prédation de la Loutre, notamment. En effet, le GREGE a été sollicité pour une expertise par rapport au Desman en amont de la construction de piscicultures sur le bassin de la Nive (64).

- L'animatrice rappelle l'importance de la diffusion de la plaquette de sensibilisation « Loutre et pisciculture ». Il n'y a à priori pas de retours concernant des pisciculteurs qui auraient été sensibilisés en amont de la construction de l'exploitation.
- Thomas Ruys ajoute qu'il est effectivement envisageable de prendre contact avec la MIFENEC (par exemple) dans le cas de cette pisciculture sur le bassin de la Nive, pour sensibiliser en amont.
- Stéphane Raimond confirme que ce n'est pas fait actuellement mais qu'il serait important de l'envisager. Cela permettrait aux nouveaux pisciculteurs de prévoir en amont cette dépense pour une installation de protection qui peut être considérée comme un outil de travail.
- Frédéric Leblanc indique qu'il est plus compliqué de consolider une installation ou d'installer des protections pour empêcher la Loutre d'entrer sur site une fois que celle-ci est habituée à y pénétrer. L'installation de structures de protection en amont est donc plus judicieuse. A l'époque du premier PNA, les aides agricoles octroyées aux pisciculteurs en phase d'installation étaient relativement faciles à obtenir.
- Franck Simonnet ajoute qu'il serait nécessaire d'informer les services instructeurs, les chambres d'agriculture et autres structures accompagnant les pisciculteurs au moment de leur installation.
- Stéphane Raimond précise qu'une sensibilisation est déjà faite dans certains lycées aquacoles.

• Alain Marié rappelle qu'il avait proposé ses services avec l'institut technique l'an dernier (concernant la filière étangs), et qu'ils n'ont pas obtenu de retour. Ils auraient souhaité avoir davantage d'attention et de prise en compte de leurs sollicitations, notamment pour la mise en place de partenariat.

En effet, la problématique étangs n'est pas simple. Il n'est pas envisageable de poser des kilomètres de clôtures électriques autour d'étangs de plusieurs dizaines d'hectares.

- L'animatrice nationale confirme que l'organisation d'une réunion est bien prévue cette année afin d'échanger avec les professionnels aquacoles sur la problématique des étangs de pisciculture.
- Stéphane Raimond insiste sur la difficulté de la protection des étangs mais confirme la volonté de rechercher des solutions. Il précise qu'au-delà de 5 hectares de plan d'eau, l'impact de la Loutre est moindre, mais qu'il varie évidemment selon les caractéristiques de l'étang (profondeur, etc.). De nombreux paramètres sont à prendre en compte. Il s'agit également de

ne pas ajouter de contraintes supplémentaires aux pisciculteurs : cela complique la recherche de systèmes de protection.

• Xavier Birot-Colomb précise qu'il serait intéressant d'avoir sur le territoire national des médiateurs de la faune sauvage. Les associations de protection de la nature ou les chambres d'agriculture n'ont pas forcément les compétences pour assister des professionnels aquacoles qui s'installent.

Présentation de Anne Oswald : « FEAMPA 2021-2027 et types d'actions déployées » :

Anne Oswald du Bureau de l'Aquaculture au ministère de l'agriculture présente le nouveau programme d'aides européennes sur la pêche et l'aquaculture qui doit se décliner en cohérence avec le Plan d'Aquaculture d'Avenir.

Cadre réglementaire européen :

Trois règlements sont à prendre en compte : règlement 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche (PCP), règlement 2021/1139 instituant le FEAMPA, et règlement 2021/1060 portant dispositions communes pour les règlements 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche (FESI = FEDER, FEADER, FSE, FEAMPA).

Cadre national :

Plan d'aquaculture d'avenir (PAA) : tous les états membres doivent proposer un plan pluriannuel d'objectifs de l'aquaculture durable, car en Europe beaucoup de poissons sont issus de l'importation. Il y a un véritable enjeu de développer l'autonomie des pays européens dans leur production de poissons. Le décret d'éligibilité cadre les mesures qui vont être développées. Le programme national a été validé en juin 2022.

L'instruction des demandes d'aides relève d'organismes intermédiaires qui sont les Conseils régionaux pour les régions littorales et FranceAgriMer pour les régions continentales.

Pour l'accompagnement des pisciculteurs contre la prédation de la Loutre, il faut se référer à la priorité n°2 : « Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables », et plus précisément à l'objectif stratégique 2.1 : « Soutien à la promotion des activités aquacoles durables ».

Parmi les six types d'actions (TA), trois peuvent faire l'objet d'une aide dans le cas de la prédation par la Loutre :

• TA1 « Investissements pour modernisation, développement et **adaptation des activités aquacoles** » (TA régionale) :

Le volet **qualité environnementale** peut être mobilisé pour la pose de grillage par exemple (ou autre élément de protection des sites), qui constitue un investissement productif.

Dans le cadre de la mesure continentale, l'intensité d'aide peut être de 60% dès lors que l'activité relève de l'aquaculture durable.

TA4 « Acquisition de connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques, planification, surveillance sanitaire et zoosanitaire » (TA nationale) :

Le volet **acquisition de connaissance** est mobilisable pour un porteur dont les compétences sont reconnues dans le domaine de l'acquisition de connaissances aquacoles. Cela dépendra de la **pertinence des données proposées à la collecte ou de la méthodologie de recueil de données proposée pour homogénéiser les pratiques**, ainsi que de l'**utilité des données pour la filière**.

Un accompagnement d'études concernant la Loutre est possible à hauteur de 5% des travaux. Il convient de se renseigner auprès de FranceAgriMer.

TA6 « Actions collectives, mise en réseau et échanges d'expérience et de bonnes pratiques » (TA nationales et régionales) : services, conseils, formation, mise en réseau.

Le volet **qualité environnementale** est mobilisable, pour une action collective SFPEM / professionnels aquacoles par exemple.

Actuellement, les mesures 1 et 6 sont déjà ouvertes pour les régions continentales (voir [site FranceAgriMer](#)). Concernant les régions littorales, chacune a la maîtrise de ses publications et il convient donc de s'informer auprès d'elles.

Discussion

- Alain Marié demande si le taux d'aide maximum est bien de 60%.
 - ➔ Anne Oswald confirme que l'aide ne peut pas dépasser les 60% pour les PME. En revanche, en ce qui concerne le type d'action 6 (actions collectives), l'intensité d'aide dépendra des porteurs éligibles et peut monter jusqu'à 80%.
L'ITAVI est par ailleurs nommé dans l'annexe II de la TA6.

COMMUNICATION ET ANIMATION

Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public

Des financements obtenus auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de la Fondation Nature & Découvertes ont permis de réaliser une [plaquette de présentation du PNA Loutre](#). Elle présente la biologie et la répartition de l'espèce, les principales menaces qui pèsent encore sur elle, les sept actions du PNA et les personnes à contacter.

Une subvention de la Fondation Nature & Découvertes a également permis de concevoir [trois kakémonos](#) sur la Loutre d'Europe. Ces outils de communication seront utilisés lors d'événements organisés par la SFPEM. Les visuels ont également été imprimés sur des bâches à œillets de dimension 80x200 cm, destinées à être prêtées aux structures qui en feront la demande à l'occasion d'animations sur la Loutre ou les mammifères semi-aquatiques.

D'autres documents de communication ont également été publiés en 2022, notamment :

- Un [communiqué de presse](#) pour la journée mondiale de la Loutre :
- Plusieurs articles dans le bulletin de liaison Mammifères sauvages de la SFPEM.
- Un [épisode consacré au PNA Loutre](#), et plus spécifiquement à l'action 5 relative à la cohabitation entre Loutre et pisciculture, dans le cadre de la websérie sur les PNA coordonnés au niveau national par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

L'opération Havre de Paix s'est poursuivie au niveau national avec 26 nouvelles conventions signées en 2022, dont la moitié par des collectivités locales. La [Catiche n°4](#), la lettre d'informations de l'opération, a été publiée en février 2023.

Perspectives 2023 :

L'animatrice nationale poursuivra la mise en place d'animations (fête de la nature, journée mondiale de la Loutre, conférences) et répondra favorablement aux éventuelles sollicitations des médias.

L'animation du réseau Havre de Paix se poursuivra au niveau national, avec notamment la mise en place de nouvelles associations relais en région.

Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe

En 2022, l'animatrice nationale a été conviée à deux COPIL régionaux (en Bourgogne Franche-Comté et en Auvergne Rhône-Alpes).

Elle a également pris part à deux événements internationaux :

- Fin mai, un webinar organisé par l'International *Otter Survival Fund* (IOSF) à l'occasion de la journée mondiale de la Loutre, où des intervenants du monde entier présentaient la situation des espèces de loutres présentes dans leur pays et le résultat de leurs recherches. Un résumé est disponible dans le 14^{ème} numéro de l'Echo du PNA.
- Mi-septembre, le XV^{ème} congrès international sur la Loutre, organisé par le Groupe Loutre de l'UICN. Franck Simonnet y a présenté le PNA 2019-2028, ainsi que le travail de conciliation entre la Loutre et la pisciculture.

Le [14^{ème} numéro de l'Echo du PNA](#), la lettre d'informations du PNA Loutre, a été publié au mois d'octobre 2022 et est également disponible en ligne sur le site du PNA.

Perspectives 2023 :

- Organisation d'une réunion du Groupe Loutre de la SFPEM à l'automne.
- Poursuite de la diffusion d'informations dans les listes de diffusion du PNA : infoloutre et discussionloutre.
- Préparation du bilan mi-parcours du PNA.

La déclinaison du PNA Loutre en régions : les actions entreprises

Les opérateurs des déclinaisons régionales du plan présentent la situation dans leur région.

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Principaux éléments
Auvergne – Rhône - Alpes	Rédaction d'une déclinaison régionale	Co-animation GMA et LPO AuRA	La Loutre a toujours été présente en Auvergne alors que l'ex-région Rhône-Alpes constitue un front de recolonisation, les actions mises en œuvre et les priorités ne sont donc pas les mêmes entre les deux anciennes régions. L'espèce poursuit son expansion sur le Rhône, l'Ain, l'Isère et le Trièves. Les actions menées en 2022 incluent notamment la création de deux groupes de travail : « Loutre et continuités écologiques » et « Loutre et activités piscicoles », la réalisation d'ateliers techniques « Loutre et continuités écologiques » (ARRA ²), et la centralisation des données et études réalisées en région.
Bourgogne – Franche - Comté	Rédaction d'une déclinaison régionale	Co-animation SHNA et LPO Bourgogne-Franche-Comté	Les zones de présence établie se maintiennent, et de nouvelles observations ont été faites en Bourgogne et au niveau de deux bassins versants de Franche-Comté. L'un des individus observés en Franche-Comté viendrait de la population rhodanienne d'après les analyses génétiques réalisées par l'équipe de Johan Michaux. Les actions incluent notamment la mise à jour de la carte de potentialité d'accueil de la Loutre, des diagnostics d'ouvrages (170 en 2022) avec mise en place et évaluation de l'efficacité de banquettes à loutre (8 installées en 2022), une formation à l'aménagement des ouvrages d'art (DDT de la Nièvre), la réalisation d'un webinaire sur la restauration des milieux du Castor et de la Loutre (Réseaux Rivières TV), la signature de 2 Havres de Paix, l'animation et la formation d'un réseau d'observateurs à la recherche d'indices de présence de l'espèce.
Bretagne	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	GMB	L'espèce est bien installée, sauf à l'est de la région où de nouveaux bassins sont peu à peu colonisés (sud-est de l'Ille et Vilaine notamment). Une régression est toutefois observée au nord-est (Couesnon et Rance). Les actions comprennent la mise à jour de la carte de répartition en région, des sessions de formation-sensibilisation (grand public et lycées agricoles), le recensement des cas de mortalité et autopsies (16 en 2022), le diagnostic d'ouvrages et le suivi des aménagements réalisés, et la mise en place d'une exposition itinérante « mammifères semi-aquatiques ».

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Principaux éléments
Centre-Val de Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	SNE et OFB	La région se situe en front de recolonisation. Un cas de mortalité routière a été relevé en 2022, et dans le département de l'Indre des échanges avec les professionnels piscicoles ont eu lieu. En Sologne, les prospections ont été réalisées par SNE en adaptant le protocole standard (fréquence plus élevée, deux rives prospectées). Parmi les autres actions réalisées : mise en place d'un encorbellement sous un pont, création de 4 catiches artificielles et formation auprès d'élèves de BTS GPN. Il est prévu que l'animation en région soit officiellement reprise par SNE en 2024.
Grand Est	Pas de déclinaison	-	-
Hauts-de-France	Pas de déclinaison	-	Le retour de la Loutre n'a pas encore été observé dans les Hauts-de-France. Des prospections opportunistes sont réalisées annuellement lors de la recherche d'indices de présence du Castor. De plus, une étude sur les mammifères et les ripisylves a permis d'accroître les prospections via l'installation de pièges photos. Début 2023, une formation à l'identification des mammifères-semi aquatiques et à leurs indices de présence, incluant la Loutre, a également été organisée par l'OFB en collaboration avec Picardie Nature, le CPIE des Pays de l'Aisne et la DREAL Hauts-de-France.
Ile-de-France	Pas de déclinaison	-	-
Normandie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	GMN et CPIE Collines Normandes	L'espèce présente depuis quelques années une dynamique de recolonisation fragile : des sites occupés par le passé, tel que le bassin versant de la Vire, ne présentent aujourd'hui plus d'indices de présence. De nouvelles observations ont en revanche été faites sur le bassin versant de la Touques. Les actions réalisées comprennent de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrages auprès des départements (Manche et Calvados), des diagnostics et aménagements d'ouvrages d'art, la récolte d'un cadavre de Loutre, la réalisation de formations auprès d'agents techniques (techniciens de rivières) et la signature de nouveaux Havres de Paix. La rédaction d'une déclinaison régionale est prévue en 2023.
Nouvelle-Aquitaine	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	GRIFS, GMHL, Vienne Nature	L'animation des actions sur les anciennes régions Aquitaine et Limousin est réalisée respectivement par le GRIFS et le GMHL. Vienne Nature est l'association référente pour l'ex Poitou-Charentes, où le PNA n'est pas décliné à ce jour. L'espèce se porte bien et est présente partout, excepté pour le Lot-et-Garonne en cours de recolonisation. Les actions menées en 2022 en ex-Aquitaine incluent notamment la synthèse des données de répartition et de mortalité, la mise en place d'un réseau de collecte d'échantillons sur cadavres et la réalisation d'autopsies (6, incluant l'ex Poitou-Charentes), l'assistance de gestionnaires (pré-diagnostics et aménagements d'ouvrages), la participation à une expertise en pisciculture et la réalisation d'animations et de conférences variées. Parmi les actions mises en œuvre en 2022 dans l'ex-Limousin : réalisation d'animations auprès du grand public et des scolaires, participation à une émission radio, signatures de nouveaux Havre de Paix et accompagnement de l'animatrice Loutre et pisciculture dans la réalisation d'une

REGION	Type de l'animation régionale	Opérateur régional	Principaux éléments
			expertise. La mise en place du réseau de collecte d'échantillons sur cadavres de Loutre est prévue en 2023.
Occitanie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	NEO, CEN Occitanie, LPO Occitanie et ALEPE	<p>Les structures ne bénéficient d'aucun financement pour une animation régionale. Les actions se poursuivent autant que possible via d'autres projets par les anciennes coordinations Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.</p> <p>Ainsi, des prospections sont réalisées dans le cadre de la sous-trame des milieux aquatiques par l'association NEO, qui en 2022 a mis l'accent sur les prospections dans les Hautes-Pyrénées et le Gers. Les actions réalisées incluent la signature de nouveaux Havres de Paix, l'assistance avec le CEN Occitanie pour l'aménagement d'un barrage hydroélectrique (rampes de contournement), l'accompagnement de l'animateur Loutre et pisciculture dans la réalisation d'une expertise et la réalisation de trois journées techniques à destination des techniciens de rivières et du grand public.</p> <p>Des données opportunistes sont récoltées pour la Loutre sur les sites gérés par le CEN, notamment dans le cadre du PNA Desman dans les Pyrénées.</p> <p>La LPO Occitanie a notamment été porteuse du projet « Des Havres de Paix pour la Loutre et la biodiversité » lauréat au budget participatif du département de l'Hérault, avec pour objectif de créer des espaces de rencontre et de découverte de la nature au travers de chantiers collaboratifs d'aménagement de havres de paix et de parcours pédagogiques et ludiques.</p> <p>Les agents de l'OFB poursuivent le recensement des cadavres et la récolte d'échantillons en région, ainsi que le suivi de la répartition de l'espèce en zones de présence permanente et de recolonisation.</p>
Pays de la Loire	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Pays de la Loire	<p>La recolonisation de la région est en cours. Des suivis ont été réalisés dans les différents départements et la carte de répartition régionale a été mise à jour. Parmi les autres actions réalisées : synthèse des données de mortalité et centralisation des échantillons collectés sur cadavres, assistance pour l'expertise et l'aménagement d'ouvrages et le suivi d'efficacité, réalisation d'animations grand public et signatures de nouveaux Havres de Paix.</p> <p>En 2023 est notamment prévu un catalogue de retours d'expériences sur la mise en place des passages à faune.</p>
Sud / PACA	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO PACA	<p>La région PACA constitue un front de recolonisation de l'espèce, jusque-là principalement observée à l'ouest, dans le Vaucluse (Rhône, bassin des Sorgues, Moyenne Durance, Camargue). Les actions menées en 2022 incluent notamment la réalisation de trois formations à la recherche d'indices de prospection pour mobiliser les acteurs du territoire, et l'accompagnement de gestionnaires d'infrastructures, l'appui à la validation de l'arrêté préfectoral fixant l'interdiction des pièges tuants aux abords des cours d'eau dans les secteurs de présence de l'espèce (Var).</p>

Discussion

Auvergne Rhône-Alpes :

- Alain Marié s'étonne du peu d'activité piscicole énoncé par les opérateurs de la région, l'Auvergne Rhône-Alpes constituant le premier producteur de poissons d'étangs de France, avec la présence de nombreux salmoniculteurs côté Auvergne également.
 - Xavier Birot-Colomb indique qu'il s'agit surtout de la difficulté constatée de mobiliser les acteurs concernés à l'issu des échanges établis avec le groupe de travail « Loutre et activités piscicoles ».
 - Mélanie Aznar mentionne également la problématique du raton laveur dans les piscicultures.

Normandie :

- Christine Fournier-Chambrillon souhaiterait connaître les hypothèses expliquant la disparition de l'espèce sur le bassin de la Vire et des hypothèses qui peuvent être émises.
 - Florent Clet se demande également si des retours de capture accidentelle sont fréquents ailleurs en France.
 - Christine Fournier-Chambrillon précise que les captures accidentelles semblent rares et difficiles à estimer.
 - Bastien Thomas indique que deux cas de capture accidentelle ont été remontés ces deux dernières années en Normandie.
 - Meggane Ramos et Franck Simonnet ajoutent qu'en Bretagne les Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) font ponctuellement remonter au GMB des cas de capture accidentelle, dont deux récemment.

Occitanie :

- Christine Fournier-Chambrillon demande si un suivi de mortalité est réalisé suite à l'aménagement effectué au niveau du barrage hydroélectrique pour déterminer son efficacité.
 - Maxime Belaud confirme qu'un suivi de mortalité a été effectué à proximité du barrage hydroélectrique ; il a été assuré par l'OFB et le PNR des Pyrénées catalanes, afin de vérifier si l'aménagement mis en place était fonctionnel.

Le bilan complet pour l'année 2022 est disponible en téléchargement libre sur le site du plan : [partie 1](#) ; [partie 2](#).

Véronique Barthélemy rappelle les principaux éléments qui ressortent de ce COPIL :

- Il serait utile que les opérateurs régionaux puissent échanger avec la profession aquacole, afin d'avoir connaissance des installations en cours et à venir et ainsi de pouvoir sensibiliser et accompagner les nouveaux pisciculteurs dans la recherche d'aides et la mise en place de mesures de protection.
- Le PNA devra prévoir une réflexion pour orienter les études éco-toxicologiques et génétiques à mener par les opérateurs de terrain dans une optique de préservation de la Loutre sur leur territoire.

Véronique Barthélemy et Cécile Kauffmann remercient les participants.

La réunion se termine à 13h00.